

nous répondrions à la critique «notre Gladys n'en a jamais rien retiré» si le tarif de la contribution, d'une façon ou d'une autre, se rapprochait davantage de ce qu'il en coûte.

L'hon. M. Nicholson: Je suis d'accord. A ma connaissance, voilà bien deux ans que nous nous débattons avec ce problème, sans trouver de solution satisfaisante. Il est exact que, dans les conditions actuelles les enseignants, par exemple, auraient rarement l'occasion de faire des réclamations en vertu de cette loi. Il en va de même des infirmières qui veulent réellement travailler, ou des techniciens de laboratoire. Toutefois, les temps pourraient bien changer. Nous avons vu la chose se produire pendant les années de crise de 1930, alors que bien des personnes de ces catégories auraient souhaité être protégées par une assurance. Je sais qu'aujourd'hui, le gouvernement estime que ce serait une erreur de vouloir étendre la protection aux catégories de gens qui ne courent aucun risque. On percevrait des primes des enseignants, mettons, aussi minimes qu'elles puissent être sans qu'il y ait la moindre probabilité de réclamation. Les banques diraient aussitôt: «Nous sommes presque en aussi bonne posture que les enseignants». Il en serait de même des compagnies d'assurance. Les employés des chemins de fer qui ont atteint un certain degré d'ancienneté, sont dans le même cas. Les autres qui travaillent depuis dix ans pour les grandes papeteries, ont aussi acquis de l'ancienneté. Ils disent: «Nous sommes tout aussi permanents que les fonctionnaires».

C'est là le problème le plus difficile que le comité interministériel ait eu à étudier. Les opinions sont divisées, et la question reste impossible à trancher.

Le président suppléant: D'un autre côté, les charges les plus lourdes vont retomber sur ceux dont les besoins sont les plus grands.

L'hon. M. Nicholson: Exactement.

Le sénateur Thorvaldson: Le rapport Gill a-t-il fait des recommandations à ce sujet?

L'hon. M. Nicholson: Oui, le rapport Gill recommandait une protection quasi universelle.

Le sénateur Roebuck: Le rapport Gill a-t-il trouvé réponse à l'objection que vous venez de soulever?

L'hon. M. Nicholson: Non, il n'a pas répondu à cette objection. Aucune formule n'a été proposée. Il est toujours facile de proposer des solutions quand on n'est pas dans l'obligation de les mettre en œuvre.

Le sénateur Roebuck: Oui. Il n'est pas nécessaire d'être absolument juste, du

moment que, dans l'ensemble, il y a justice. Certaines de ces institutions que vous avez énumérées, telles les banques et autres, où il y a rarement des réclamations, paieraient leur contribution sans exiger la protection correspondante, et peut-être que cela améliorerait les choses. De fait, si la protection était plus générale, les cotisations seraient minimes; il se pourrait que vous réussissiez sans l'apport de ceux qui ne contribuent pas déjà et sans que ceux-ci s'en plaignent, à maintenir les contributions des classes pauvres au même niveau qu'à présent, même si leurs réclamations sont plus fortes. La chose vaut la peine d'être étudiée.

L'hon. M. Nicholson: Si l'on pouvait adopter une formule définitive semblable à celle que vous suggérez, il serait peut-être beaucoup plus facile d'en venir à la protection universelle complète. Il restera toujours certaines catégories que vous ne pourrez rejoindre. Il y a le trappeur, par exemple. Je doute aussi que vous puissiez être utile à l'athlète professionnel, dont la gratification est plus élevée que son salaire. Il y a toutes ces catégories particulières.

Par ailleurs, le comité cherche à protéger toutes les catégories de gens qui peuvent avoir besoin d'aide. Nous travaillons de plus en plus en ce sens. Lorsque le sénateur Hays était ministre de l'Agriculture, par exemple, il recommanda au gouvernement d'accorder une protection aux ouvriers agricoles. Cette recommandation a fait l'objet d'une loi qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril de l'année dernière. Dans l'application, nous avons rencontré nombre d'obstacles, parce que les ouvriers travaillaient moins de trente ou quarante heures chez leurs divers employeurs. La comptabilité devenait si complexe qu'il nous a fallu modifier les règlements, afin de surmonter ces difficultés. De plus en plus, la tendance est à la protection universelle, englobant beaucoup plus de catégories que ne le prévoyait la loi de 1941.

Le sénateur Roebuck: Ne croyez-vous pas qu'en rendant le système plus juste et en cessant de vouloir fixer le prix de l'assurance d'après ce que coûte la protection donnée, de manière à étendre graduellement la protection, tout serait beaucoup plus facile? A l'heure actuelle, les principes sont mauvais, parce qu'ils sont injustes.

L'hon. M. Nicholson: Tout ce que je puis dire, monsieur le sénateur, c'est que le comité interministériel connaît la situation. Il travaille à résoudre ces problèmes. Le commissaire Hay, qui est parmi nous, travaille avec le Comité depuis presque deux ans déjà. Le conseiller juridique, M. Douglas, et le directeur général, M. Beatty, sont ici. Je suis cer-